

Lexique – glossaire **Complémentaire**

Dossier d'enquête publique – septembre 2017



☐ bassin de vie

il est constitué d'un ensemble de communes dans lesquelles les habitants réalisent leurs déplacements afin de satisfaire leurs principaux besoins en termes d'emploi, de services commerciaux et de services publics. (Cf. pages suivantes les différentes cartes illustrant ces principes).

Au-delà du bassin de vie principal (comportant la partie nord du territoire) structuré autour du pôle urbain (Cahors et Pradines) et de la couronne péri-urbaine, le territoire se compose de bassins de vie qui sont davantage à dominante rurale et qui s'organisent autour de pôles d'équilibre :

- *Bassin de vie Sud : Montcuq - Castelnau-Montratier*
- *Bassin de vie Ouest : Duravel/ Puy-Lévêque/ Prayssac - Luzech*
- *Bassin de vie Est : Limogne-en-Quercy (partie intégrante d'un bassin de vie lié au pôle « extérieur » de Villefranche de Rouergue.*

La frange Ouest et le Sud du SCoT sont également respectivement soumis à l'influence des pôles de Fumel et Caussade.

☐ pôles d'équilibre

Communes ou ensemble de communes qui ont un rôle structurant par rapport à l'échelle du bassin de vie et présentant une concentration des fonctions commerciales, de services, administrative. Leur poids démographique et leurs poids économique sont supérieurs aux autres communes du bassin de vie. Elles ont vocation à jouer un rôle dans le cadre de la desserte du territoire en transport collectif.

☐ Pôles de services

Ils ont vocation à polariser l'accueil des habitants, des activités, des équipements et des services en complément des pôles d'équilibre.

☐ Pôle urbain

il est défini sur la base d'une continuité des espaces urbains et est ainsi composé des communes de Cahors et Pradines. Il convient par ailleurs de prendre en compte la continuité des espaces commerciaux sur l'entrée sud de Cahors au niveau de la commune de Le Montat.

☐ Site stratégique Cahors Sud

Composé des 4 communes dont la pression en matière de développement résidentiel est notamment renforcée par la présence du parc d'activités de Cahors Sud et de l'échangeur autoroutier : Fontanes, Cieurac, Le Montat, l'Hospitalet

☐ Echangeur Nord

Secteur comportant les communes dont le développement résidentiel et économique est potentiellement renforcé en lien avec la présence de l'échangeur autoroutier.

☐ Organisation multipolaire

Aménagement du territoire basé sur des bassins de vie animé par un pôle d'équilibre. Ainsi Le modèle de développement du SCoT s'appuie sur une organisation multipolaire répondant à la spécificité territoriale de chaque

bassin de vie. Chacun d'eux est composé de plusieurs pôles communaux. Le SCOT identifie les pôles d'équilibre comme élément d'animation de chaque bassin de vie avec en complément des pôles de services.

En effet, un pôle d'équilibre est composé d'une commune ou de plusieurs communes qui structurent davantage le territoire de chaque bassin de vie et qui seront le support privilégié de la croissance urbaine, sous tous ses aspect (habitat, activités, équipements, commerces, services ...)

Communes périurbaines

communes de l'aire urbaine : ce sont les communes dont 40 % de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain.

Pôles d'emploi

Commune ou ensemble de communes présentant une concentration des emplois et générant une attractivité économique (mobilités domicile-travail, intérêts des entreprises pour s'installer ...)

ZAE

Zones d'activités économique : ensemble de terrains aménagés ou aménageables en vue d'accueillir des activités artisanales, industrielles ou commerciales ... Une Zone d'Activités Economiques (ZAE) désigne ainsi une concentration ou un regroupement d'activités économiques (artisanat, activités tertiaires, industrielles, logistiques, etc.) sur un périmètre correspondant à une opération d'aménagement réalisée par un maître d'ouvrage public ou par des promoteurs privés qui vont céder ou louer les terrains ou bâtiments à des entreprises.

ZAD

Zone d'aménagement différé : outil d'intervention foncière pour préparer une opération d'aménagement.

Interface

lieu où des modes de transports différents se connectent(en dehors de la marche à pied). Les atouts principaux de ces points intermodaux sont d'assurer une visibilité des modes alternatifs (partagées ou collectives) à la voiture « autosoliste » et de proposer une multimodalité planifiée garantissant l'attractivité des modes. Les interfaces constituent les portes d'accès aux différents modes de déplacements.

autosoliste

Automobiliste faisant habituellement un trajet en voiture sans passager.

PEM - pôle d'échange multimodal

Le pôle d'échanges multimodal (PEM) est un lieu d'articulation des différents modes de transport : la marche, les deux roues, les transports en commun, le train, les taxis, ... Le pôle d'échanges multimodal est pensé comme une plate-forme vers laquelle tous les moyens de transports convergent. Il permet de faciliter les correspondances, tant pour les liaisons de proximité que pour les déplacements régionaux et nationaux voire internationaux, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers

bioclimatique

On parle de conception bioclimatique lorsque l'architecture du projet est adaptée en fonction des caractéristiques et particularités du lieu d'implantation, afin d'en tirer le bénéfice des avantages et de se

prémunir des désavantages et contraintes. L'objectif principal est d'obtenir le confort d'ambiance recherché de manière la plus naturelle possible en utilisant les moyens architecturaux, les énergies renouvelables disponibles et en utilisant le moins possible les moyens techniques mécanisés et les énergies extérieures au site. Ces stratégies et techniques architecturales cherchent à profiter au maximum du soleil en hiver et de s'en protéger durant l'été. C'est pour cela que l'on parle également d'architecture «solaire» ou «passive»...